



Comment concilier au mieux protection de la nature, VTT et promenades en forêt? Des spécialistes de toute la Suisse en ont débattu lors d'une table ronde

A pied ou à vélo, tout le monde est le bienvenu

Ces vingt dernières années, le vélo tout-terrain a connu un essor considérable en forêt. Comment encadrer au mieux la pratique de ce sport pour limiter la pression sur la faune, la flore et réduire le risque de conflits avec les promeneurs, joggeurs et autres amoureux de la nature? C'était l'objet d'une table ronde organisée jeudi dernier à Neuchâtel par la Communauté de travail pour la forêt (CTF), avec comme cas d'école la piste de VTT Freeride créée il y a dix ans à Chaumont.

Facilement accessible en funiculaire et très pentue, la forêt de Chaumont est vite devenue un terrain de jeu prisé des adeptes de VTT de descente, au début sans les autorisations nécessaires. Selon la réglementation en vigueur dans le canton, il est en effet non seulement interdit de faire du vélo en dehors des chemins forestiers existants pour ne pas déranger les animaux et éviter de piétiner la flore, mais également de rouler sur les sentiers de moins de 1,5 mètre de large en dehors des itinéraires officiels. C'est la largeur jugée minimale pour que cyclistes et promeneurs puissent se croiser sans danger.

La carotte, plutôt que le bâton

Mais plutôt que de sévir, la Ville de Neuchâtel a choisi de collaborer avec les freeriders de la région, qui avaient commencé à aménager une piste sauvage au départ du funiculaire. «L'idée était de créer un parcours

attractif, pour que les adeptes de VTT de descente utilisent les infrastructures mises en place et n'essaient pas de trouver leur voie, en s'éparpillant partout dans la forêt. C'est la technique de la carotte», a relevé Jan Boni, chef du Service des forêts de la Ville.

Si le tracé de la piste a été décidé en étroite collaboration avec l'ingénieur forestier communal, ce sont les freeriders eux-mêmes qui ont conçu les 120 sauts jalonnant le parcours, à l'écart des sentiers de randonnée. «Certains giclent à quinze mètres. C'est une piste classée double noire, réputée dans toute l'Europe. Mais il est possible de contourner tous les obstacles», a expliqué Brice Wacker, membre de l'association Bike Attitude, qui s'est engagée à entretenir ces infrastructures dans une convention signée avec la Ville de Neuchâtel, la commune d'Hauterive et le Canton.

Canaliser les VTT

Le bilan est très positif. Devenue un atout touristique pour la région, la piste Freeride a non seulement permis de limiter les conflits potentiels avec les promeneurs et joggeurs, nombreux dans la côte de Chaumont à la belle saison, mais également de préserver la forêt en tant qu'écosystème, en canalisant les bikers. Seule ombre au tableau, certains prennent des raccourcis, formant des tracés sauvages.

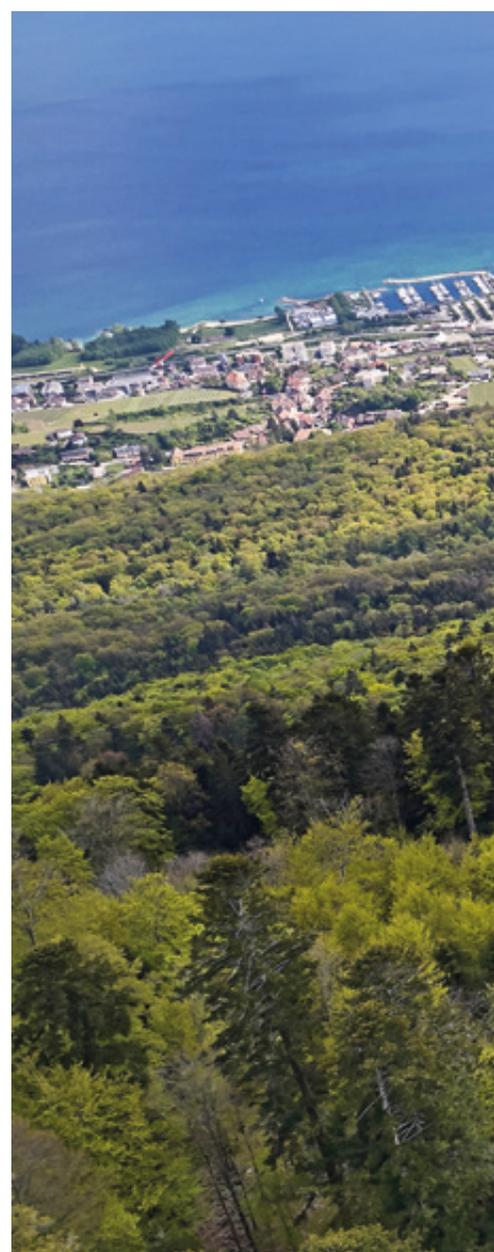
Cette forme extrême de VTT reste toutefois marginale. «Seuls 10% des vététistes font du freeride et 2% à peine de la descente», chiffre Lukas

Stadtherr, membre de la direction de Suisse mobile. Mais s'ils ne s'écartent pas des chemins, entre 70% et 90% des vététistes recherchent des sentiers. D'où l'importance de proposer des itinéraires officiels attractifs, avec des parties de «trail», pour canaliser le VTT en forêt.

Respect et bon sens

Le canton de Neuchâtel l'a bien compris. «Nous sommes en train de revoir le réseau pour le rendre plus dense et moins goudronné, en collaboration avec les milieux intéressés», a expliqué Dominique Robyr Soguel, du Service cantonal de l'aménagement du territoire. Pour éviter ultérieurement des conflits, il importe en effet de trouver un équilibre en amont entre les intérêts parfois très divergents en présence. Actuellement en consultation, la nouvelle carte des itinéraires VTT devrait être formalisée d'ici 2020.

Mais que ce soit sur les itinéraires officiels ou sur les chemins forestiers, il s'agit avant tout de faire preuve de savoir-vivre et de bon sens : rester sur les sentiers, ralentir visiblement à l'approche des promeneurs, signaler sa présence avant de les dépasser et, au besoin, mettre au besoin pied à terre. Car comme l'a souligné en conclusion Christine Gaillard, directrice de l'environnement de la Ville de Neuchâtel, «les VTT sont les bienvenus en forêt, mais doivent se comporter avec respect, à l'égard tant de la faune et de la flore que des autres usagers». (ab)



La forêt de Chaumont voit affluer promeneurs, joggeurs



La Ville de Neuchâtel distinguée pour sa

La valorisation

Déjà certifiée pour la gestion durable de ses forêts, la Ville de Neuchâtel s'est vue distinguée par l'association Pro Quercus pour les actions concrètes menées de longue date dans la côte de Chaumont afin de rajeunir et de valoriser le chêne sessile, une espèce locale emblématique du patrimoine forestier de la région. La distinction a été remise vendredi dernier à Constance à Jan Boni, chef du Service des forêts de la Ville.



de organisée la semaine dernière à Chaumont, avec comme cas d'école la piste de VTT Freeride

venu en forêt, à condition de la respecter



rs, mais aussi toujours plus vététistes. En dehors des tracés officiels et de la piste Freeride, le VTT n'est autorisé que sur les chemins forestiers. (Photos : David Marchon- Atelier 333)

gestion du patrimoine boisé

ion du chêne de Chaumont récompensée

«C'est avec un grand honneur que nous recevons cette distinction. Face aux pressions qui s'exercent sur la forêt et ses multiples services, seule une gestion prudente et durable assure la pérennité de ce milieu naturel unique en son genre», se réjouit la conseillère communale Christine Gaillard, directrice de l'environnement.

Accroître l'essence locale

Le massif de Chaumont compte 125 hectares de forêt riche en chênes

et 36 hectares de chênaie pure. Depuis 1994, la Ville a consenti d'importants efforts pour rajeunir ce patrimoine important, par voie naturelle notamment. En l'an 2000, elle a par ailleurs lancé l'action «Un arbre pour chaque naissance», un événement populaire qui permet chaque automne aux parents dont les enfants sont nés au cours de l'année de planter un jeune chêne. A ce jour, ce sont plus de 5'000 plants de chêne qui ont ainsi été mis en terre, à la roche de l'Ermitage et à Pierre-à-Bot.

Et la Ville de Neuchâtel n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. «Afin d'accroître l'essence locale du chêne de Chaumont, nous avons récemment conclu un contrat de culture pour 2'000 plants avec une pépinière située dans le canton de Berne», précise l'ingénieur forestier communal Jan Boni.

Un retour en grâce

Le chêne, longtemps l'essence dominante des forêts du nord des Alpes, a subi un important déclin au

cours des XIX^e et XX^e siècles, dû à l'importante demande industrielle et par le remplacement par le hêtre. «Sa présence en Suisse a constamment régressé, pour ne représenter aujourd'hui que 2% du volume sur pied de la forêt», indique Pro Quercus sur son site. Mais aujourd'hui, l'évolution des connaissances et la contrainte du changement climatique favorisent le retour en grâce du chêne, un arbre non seulement résistant mais également porteur d'une importante biodiversité.